

COMITE SYNDICAL DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE

Mardi 22 mars 2022 – 18h15 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Jean-Philippe BALLOT, M. Jean-Luc BEAUFILS, M. François CARBONELL, Mme Brigitte CHOQUET, M. Pierre COUPRIT, M. Stéphane DIF, Mme Sylvie GAYON, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Martine GRESSANT, M. Hervé HAREL, Mme Véronique HELLEUX, M. Philippe JIDOUARD, Mme Paule KLYMKO, M. Frédéric LEVEILLE, M. Roger RUPPERT, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. Karim BOUNAB, Mme Katia GUILLOCHIN, M. Michel LERAT qui a donné pouvoir à M. Frédéric LEVEILLE, M. Alain LOLIVIER qui a donné pouvoir à M. Pierre COUPRIT, M. Gilles MALLET qui a donné pouvoir à M. Gérard VIEL, M. Dominique NETZER, M. Hubert SEJOURNE, M. Philippe VAN-HOORNE.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de pouvoirs : 3

M. François CARBONELL est désigné secrétaire de séance.

Le Président, Frédéric LEVEILLE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2022
--

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 1^{er} février 2022.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022 – 03 – 01

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 DU PETR

Le Président aborde le premier point financier avec le compte de gestion 2021 du PETR.

Le compte de gestion 2021 a été transmis au PETR par la Trésorerie d'Argentan. Il retrace les opérations de l'année réalisées en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion est présenté et détaillé lors du Comité Syndical.

81300 - PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	274 854,57	882 190,61	1 157 045,18
Titres de recettes émis (b)	62 967,43	466 533,07	529 500,50
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	62 967,43	466 533,07	529 500,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 500,00	882 190,61	889 690,61
Mandats émis (f)	2 359,10	557 068,80	559 427,90
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	2 359,10	557 068,80	559 427,90
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	60 608,33		
(h - d) Déficit		90 535,73	29 927,40

81300 - PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	212 143,96		60 608,33		272 752,29
Fonctionnement	21 383,51		-90 535,73		-69 152,22
TOTAL I	233 527,47		-29 927,40		203 600,07
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	233 527,47		-29 927,40		203 600,07

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du Comptable public du PETR.

DELIBERATION N° 2022 – 03 – 02
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU PETR

Le document budgétaire, adressé aux membres, comprend une synthèse du Compte Administratif 2021 du PETR, ainsi que le détail des postes comptables (prévu et réalisé 2021).

Le compte administratif 2021 est présenté et détaillé en Comité Syndical.

Pour le vote du compte administratif, le Président Frédéric LEVEILLE, sort de la salle.

Le 2^{ème} Vice-Président, Sébastien GOURDEL, fait procéder au vote sur le compte administratif.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent de Fonctionnement N-1		Résultat au 01/01/2021	
Excédent Fonctionnement 2020	21 383,51 €	Excédent	212 143,96 €
Affectation à l'investissement	- €	Déficit	
Affectation à l'excédent reporté	21 383,51 €	Année 2021	
Reprise au 01/01/2021		Recettes	62 967,43 €
Excédent	21 383,51 €	Dépenses	2 359,10 €
Déficit		Résultat année 2021	60 608,33 €
Année 2021		Résultat au 31/12/2021	
Recettes	466 533,07 €	Excédent	272 752,29 €
Dépenses	557 068,80 €	Déficit	
Résultat année 2021	- 90 535,73 €		
Résultat au 31/12/2021			
Excédent	- €		
Déficit	- 69 152,22 €		

FONCTIONNEMENT 2021			
DEPENSES		BP 2021	Réalisé 2021
		882 190,61	557 068,80
O11	Charges à caractère général	126 600,00	80 494,01
O12	Charges de personnel et frais assimilés	224 500,00	216 287,30
65	Autres charges de gestion courante	221 752,00	199 576,88
67	Charges exceptionnelles	213 628,00	0,00
O22	Dépenses imprévues	35 000,00	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
2	Déficit de fonctionnement reporté N-1	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	60 710,61	60 710,61
RECETTES		BP 2021	Réalisé 2021
		882 190,61	466 533,07
70	Produits des services du domaine et ventes directes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	860 707,10	465 847,93
75	Autres produits de gestion courante	100,00	1,16
77	Produits exceptionnels	0,00	171,68
O13	Atténuations de charges	0,00	512,30
OO2	Résultat de fonctionnement reporté N-1	21 383,51	0,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00
		Résultat de fonctionnement	Résultat avec intégration des restes à percevoir
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021		-90 535,73 €	272 464,27 €
Résultat de clôture 2021 (avec report N-1)		-69 152,22 €	293 847,78 €

INVESTISSEMENT 2021				
DEPENSES		BP 2021	Réalisé 2021	Reste à réaliser 2021
		7 500,00	2 359,10	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	1 264,70	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	1 094,40	0,00
O20	Dépenses imprévues	500,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
RECETTES		BP 2021	Réalisé 2021	Reste à percevoir 2021
		274 854,57	62 967,43	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	2 256,82	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté N-1	212 143,96	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	60 710,61	60 710,61	0,00
			Résultat d'investissement	Résultat avec intégration des restes à réaliser
Résultat d'investissement de l'exercice 2021			60 608,33 €	60 608,33 €
Résultat de clôture 2021 (avec report N-1)			272 752,29 €	272 752,29 €

RESULTAT GLOBAL 2021	Résultat global
Résultat de l'exercice 2021	-29 927,40 €
Résultat de clôture 2021 (avec report N-1)	203 600,07 €

4

Le compte administratif présente un résultat global de l'exercice 2021 de -29 927,40 € (résultat de 17 198,00 € en 2020).

En intégrant les reports de l'année 2020, le compte administratif présente un résultat de clôture de l'exercice 2021 de +203 600,07 € (+233 527,47 € en 2020).

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en investissement pour 2022.

Les subventions restant à percevoir se montent à 363 000,00 € au 31 décembre 2021 (532 503,10 € en fin 2020).

Après avoir entendu l'exposé du 2^{ème} Vice-président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2021 du PETR.**

DELIBERATION N° 2022 – 03 – 03
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Président propose ensuite de passer à l'affectation du résultat.

Le compte administratif 2021 présente un déficit d'exploitation de - 69 152,22 €.

La section d'investissement présente un excédent de 272 752,29 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement.

Il n'est pas nécessaire d'exécuter de virement à la section d'investissement.
Il convient d'affecter un déficit reporté de – 69 152,22 €.

Résultat d'exploitation 2021	- 69 152,22 €
Excédent d'investissement 2021	272 752,29 €
Restes à réaliser 2021	- €
Virement à la section d'investissement	- €
Affectation en déficit reporté	- 69 152,22 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat 2021 de – 69 152,22 € au compte suivant : compte 002 - déficit de fonctionnement reporté.

DELIBERATION N° 2022 – 03 – 04
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 DU PETR

Le Président rappelle que le Comité Syndical du PETR a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire 2022 le 1^{er} février 2022.

Conformément à la réglementation, le budget doit être voté dans les 2 mois suivant ce DOB.

Le budget primitif 2022 présenté et détaillé en Comité Syndical est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2022 PETR					
Synthèse					
FONCTIONNEMENT 2022					
DEPENSES			RECETTES		
O11	Charges à caractère général	228 100,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	230 600,00	74	Dotations et participations	1 120 065,00
65	Autres charges de gestion courante	557 054,24	75	Autres produits de gestion courante	100,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
O22	Dépenses imprévues	30 000,00			
O23	Virement à la section d'investissement	0,00			
O02	Déficit de fonctionnement reporté	69 152,22	O02	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
O42	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	5 258,54	O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
TOTAL		1 120 165,00	TOTAL		1 120 165,00
Budget fonctionnement en équilibre			- €		
INVESTISSEMENT 2022					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	400,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
O20	Dépenses imprévues	500,00	O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
O01	Résultat d'investissement reporté	0,00	O01	Résultat d'investissement reporté	272 752,29
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	O40	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	5 258,54
TOTAL		7 500,00	TOTAL		278 410,83
Budget investissement en sur-équilibre			270 911 €		
PREVISION DEPENSES TOTALES		1 127 665,00 €	PREVISION RECETTES TOTALES		1 398 575,83 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du PETR,
- D'approuver l'appel à contribution 2022 auprès des 3 Communautés de Communes, sur la base d'une contribution inchangée à 2 € / habitant sur la base de la population totale.

DELIBERATION N° 2022 – 03 – 05

OBJET : PROGRAMME EUROPEEN LEADER – CANDIDATURE 2023 – 2027 ET MODIFICATION DEMANDE DE FINANCEMENT 2022

Le Président rappelle que, lors du précédent Comité Syndical, le PETR a approuvé le dépôt d'une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Normandie pour le prochain programme européen Leader 2023 - 2027.

Le PETR a déposé sa réponse le 22 février 2022, comme 18 autres territoires normands.

Une démarche de candidature en 2 étapes :

Un Appel à Manifestation d'Intérêt ouvert entre le 02/12/2021 et le 24/02/2022, 18h

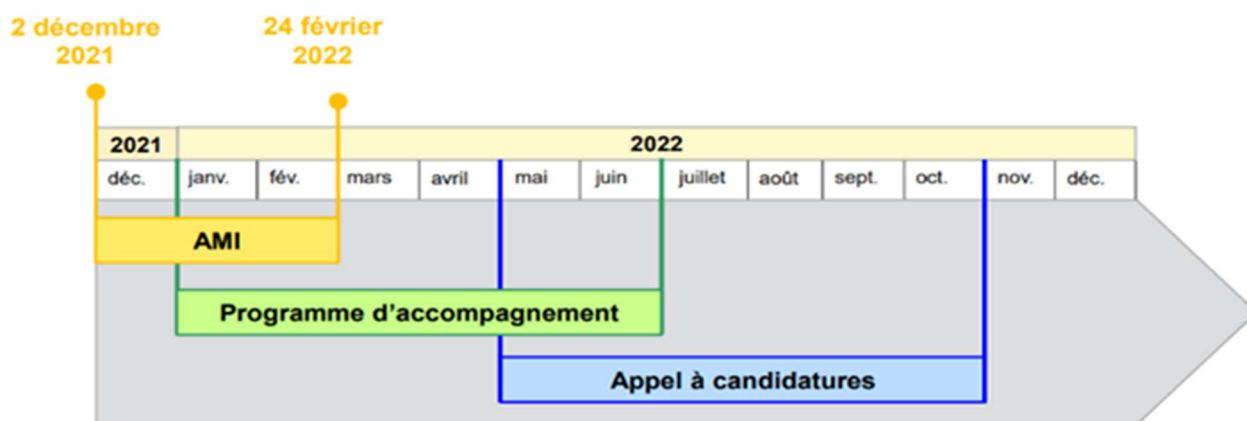
Pour vérifier l'éligibilité des territoires candidats, vérifier le non chevauchement de périmètre, vérifier la solidité de la gouvernance et la capacité technique de la structure porteuse à gérer un programme Leader, et ainsi faire évoluer les variables inadéquates. Les candidats retenus suite à l'AMI pourront, par la suite, répondre à l'appel à candidature Leader.

Un appel à candidatures ouvert entre fin avril et fin octobre 2022

Sélection définitive des territoires porteurs d'un programme Leader avec une sélection de l'opportunité stratégique des candidatures.

La Région propose un programme d'accompagnement aux territoires désirant candidater, basé sur l'organisation de modules méthodologiques et thématiques.

6



Les territoires candidats pourront solliciter un soutien Leader au titre de la sous-mesure 19.1 « soutien préparatoire » pour préparer leur dossier de candidature. Le versement de cette subvention sera effectif si le territoire dépose un dossier de candidature. L'intention de déposer ne sera pas subventionnée. Cette sous-mesure est dotée d'une enveloppe de 500 000 €.

Les membres échangent sur l'opportunité de se faire accompagner par un prestataire pour élaborer la candidature Leader (mise à jour d'un diagnostic de territoire, définition d'une stratégie et des fiches actions, concertation, ...).

Une modification de la demande de financement Leader est aussi présentée pour le dossier « Animation Leader 2022 », afin de prendre en compte la possibilité de mobiliser une part de financement Leader du « soutien préparatoire » du prochain programme 2023 – 2027.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De lancer une consultation pour un accompagnement du PETR dans sa candidature Leader 2023 – 2027,
- D'autoriser le Président du PETR à retenir un prestataire après avis du Bureau du PETR, et à signer tout document relatif à cette consultation,
- De solliciter les fonds européens Leader pour un montant de 81 039,65 € pour l'animation du programme Leader 2022, sur l'enveloppe du programme actuel 2014-2022,
- De solliciter les fonds européens Leader pour un montant de 27 159,54 € pour la préparation de la candidature Leader 2023-2027, sur l'enveloppe « soutien préparatoire » du programme Leader 2023-2027,
- D'autoriser le Président du PETR à signer tout document relatif à ces demandes.

DELIBERATION N° 2021 – 03 – 06

OBJET : AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS PUBLICS

Le Président rappelle que le Bureau d'Etudes AD'3E a été retenu par le Comité Syndical du PETR du 13 juillet, parmi 6 candidatures.

Etat d'avancement :

. Sur la CDC VAM : Les 7 rapports d'audits de la CDC VAM ont été réalisés et présentés aux élus et techniciens le 1^{er} mars.

. Sur la CdC Argentan Intercom et la Ville d'Argentan :

Sur la tranche ferme qui comprend 20 audits, 19 bâtiments ont été visités. 14 rapports d'audits ont été fournis. La tranche optionnelle qui comprend 20 nouveaux audits n'a pas encore été engagée (affermie).

. Sur la CdC des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle :

. Les documents préalables ont été fournis récemment par la CDC des Pays de L'Aigle (plans, factures, fichiers de collecte). Le bureau d'audit va donc pouvoir commencer les visites des 14 bâtiments.

. La convention entre la Ville de L'Aigle et le TE61 a été signée le 2 février 2022. La mission de CEP (Conseil en Energie Partagé) démarre avec Jasmine FORTIN, conseillère énergie du TE61. Elle suivra la réalisation des audits sur les 7 bâtiments ciblés.

Les CdC VAM et Argentan Intercom souhaitent étudier la possibilité de proposer des audits énergétiques supplémentaires aux communes pour leurs bâtiments nécessitant des travaux d'amélioration :

. **D'un point de vue financier** : Il apparaît possible de faire bénéficier les communes des mêmes conditions financières que celles du marché actuel, à savoir : 50% d'aide SEQUOIA + 30% d'aide de la Région Normandie, avec un reste à charge de 20% du HT + TVA à reverser au P2AO, maître d'ouvrage des audits, dans les limites et les conditions suivantes :

- Ne pas dépasser l'enveloppe SEQUOIA réservée : Pour les 68 audits en cours, l'aide SEQUOIA se monte à 56 804,71 € soit 50% du coût HT du marché (113 609,42 €). L'enveloppe SEQUOIA réservée se monte à 90 000 €. Le solde s'élève donc à 33 195,29 € d'aide SEQUOIA encore disponible sur des dépenses à engager avant le 15 mars 2023, soit pour environ 66 390,58 € HT de montant d'audits supplémentaires (+ 58,43% sur le marché actuel). Compte-tenu du coût moyen actuel des audits réalisés par AD3E de 1 670,72 € HT / audit, l'aide SEQUOIA permettrait d'envisager une quarantaine de nouveaux audits au maximum.
- Déposer et obtenir une nouvelle aide de la Région Normandie à hauteur de 30%, sur une série d'audits (seuil fixé par la Région : 10 audits minimum) en justifiant la programmation de travaux sur des bâtiments déjà audités.

. **D'un point de vue juridique** : En référence à l'article 8.2 de notre CCAP ainsi qu'aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique, il est rappelé que :

- *L'article R2194-3 du code de la commande publique dispose que : « Lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R. 2194-2 ne peut être supérieur à 50% du montant du marché initial. »*
- *Conformément, pour les marchés publics y compris de défense ou de sécurité, aux dispositions de l'article R. 2194-8 du code et, pour les concessions, à celles de l'article R. 3135-8 du code, n'est pas substantielle la modification qui :*
 - *soit n'excède pas 10 % du montant initial s'il s'agit d'un marché public de fournitures ou de services ou d'un contrat de concession ;*
 - *soit n'excède pas 15 % s'agissant des marchés publics de travaux ;*
 - *et, dans tous les cas, ne dépasse pas les seuils européens.*

La commande d'une quarantaine d'audits supplémentaires ne peut donc être réalisée dans le cadre du marché actuel. Une nouvelle consultation devra être lancée.

Le P2AO pourrait réaliser quelques audits supplémentaires jugés urgents dans le cadre du marché actuel, par avenant, dans une limite de 10% de l'enveloppe globale allouée à AD'3E, pour chaque lot.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De consulter les CdC du PETR pour savoir quels bâtiments supplémentaires elles souhaiteraient faire auditer par le P2AO,**
- **D'autoriser le Président du PETR à signer un avenant au marché en cours avec AD'3E pour la réalisation d'audits supplémentaires qui s'avèreraient urgents à réaliser,**
- **D'inscrire ces audits supplémentaires dans le financement Séquoïa en cours,**
- **De signer des conventions avec les collectivités intéressées, faisant apparaître leur reste à charge (soit 50% du coût HT plus la TVA, ou 20% du coût HT plus la TVA en cas d'aide financière régionale),**
- **De solliciter une nouvelle aide de la Région Normandie en cas de réalisation de plus de 10 nouveaux audits énergétiques,**
- **D'autoriser le Président du PETR à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

QUESTIONS DIVERSES

Opération « Mai à Vélo » : un point est fait sur l'organisation mise en place pour promouvoir des manifestations liées au vélo dans le cadre de cette manifestation nationale, et sur la vingtaine d'animations en cours de préparation.

En l'absence d'autres questions diverses, le Présidence clôt la séance à 19 h 15.